

MENTION COMPLÉMENTAIRE EMPLOYÉ BARMAN

Le barman/barmaid assure l'approvisionnement, la mise en place et le service du bar en intervenant dans les conditions optimales d'hygiène et de sécurité. Il sait accueillir, conseiller le client et promouvoir les produits de l'établissement afin de contribuer à la fidélisation et au développement de la clientèle.



► OBJECTIFS

- Gérer les approvisionnements, les stocks et les relations avec les fournisseurs
- Entretenir et nettoyer le bar
- Préparer et servir les boissons et les cocktails classiques ou de sa propre création
- Gérer les ventes : encaisser les consommations, arrêter les comptes, établir le relevé des ventes...
- Conseiller les clients

**SENS DU CONTACT ET CRÉATIVITÉ SONT
LES QUALITÉS ESSENTIELLES POUR
EXERCER CE MÉTIER !**

► POURSUITES DE FORMATION

- **BP barman** (niveau IV)
- **MC sommellerie** (niveau III)
- **Encadrant d'entreprise artisanale** (niveau IV)



► CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

- Activité exercée au sein d'un hôtel, bar à thème, discothèque
- Rythme de travail intense et décalé

► QUALITÉS REQUISES

- Aimer travailler en équipe
- Avoir une sensibilité artistique
- Avoir un bon relationnel client
- Respecter les règles d'hygiène
- Avoir une bonne résistance physique
- Pouvoir s'adapter aux contraintes horaires

► DÉBOUCHÉS ET ÉVOLUTION

Le titulaire de la MC employé barman débute comme commis de bar. Après quelques années d'expérience, l'employé peut devenir chef barman dans un grand établissement ou prendre la direction d'un bar.

► LES FORMATIONS AU CFA

- Niveau III
CAP commercialisation et services en Hôtel-Café-Restaurant (2 ans)
- Niveau III
MC employé barman (1 an)
- Niveau IV
BP arts du service et commercialisation en restaurant (2 ans)
- Niveau IV
Bac Pro commercialisation et services en restaurant (3 ans)
ouverture prochainement

MENTION COMPLÉMENTAIRE EMPLOYÉ BARMAN

► INTÉGRER LE CFA

- Avoir entre 18 et 30 ans (18 ans à la signature du contrat)
- Trouver une entreprise d'accueil
- Signer un contrat d'apprentissage

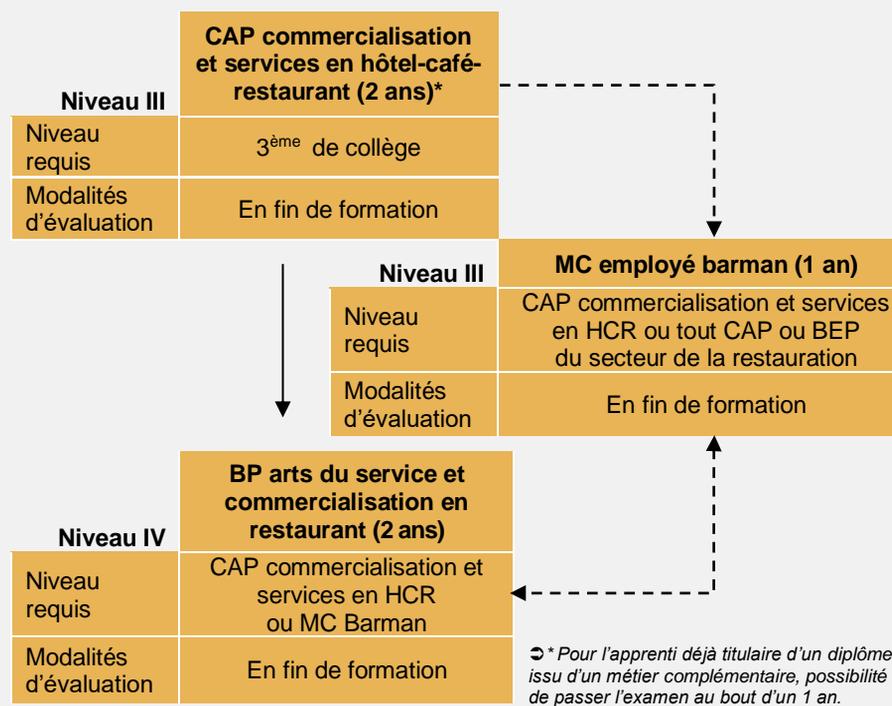
⚠ Seule la signature du contrat d'apprentissage entre l'employeur et l'apprenti(e) conditionne l'inscription au CFA.

Pour vous aider dans la recherche d'une entreprise, contactez un conseiller relation entreprise du CFA :
Tél. : 02 38 62 15 64 - Mail : cad@cfacm45.fr

► ORGANISATION DE LA FORMATION

Rythme de l'alternance	2 semaines en entreprises 1 semaine au CFA
Moyens et outils pédagogiques	Formation en présentiel Compte office 365 et Environnement Numérique de Travail (ENT)

► CURSUS



LES + DE LA MENTION COMPLÉMENTAIRE

- ✓ Une formation courte qui ajoute une spécialisation à la formation initiale
- ✓ Une année tremplin qui permet de conforter les bases acquises dans le diplôme initial avant d'intégrer un BP
- ✓ Une spécialisation qui favorise l'insertion dans la vie active



Toutes les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous certaines conditions.



Cette action est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds social européen.

Opérateurs de compétences partenaires du CFA



Chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS
5 rue Charles Péguy | BP 1927 | 45009 ORLEANS Cedex 1
Tél. : +33(0)2 38 62 75 29 • Télécopie : +33 (0)2 38 77 27 04
cfa@cfacm45.fr • www.cfacm45.fr

